
Une mobilité douce et propre au quotidien
**LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION PRÉSENTENT
LEUR FLOTTE DE VÉHICULES VERTS**

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Malvina SIRISAWAT

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

14 FÉVRIER 2023

Irsy.fr    

SOMMAIRE

Page 3

Accompagner les changements de mobilité

Page 4

Hydrogène vert : les nouveautés 2023

Page 6

Déplacements doux des Agglo-Yonnais :
les véhicules mis à disposition

Page 7

Les agents de la collectivité,
ambassadeurs de la mobilité douce



Accompagner les changements de mobilité

A l'occasion du Forum Paris Zéro Carbone organisé le 8 décembre 2022 par la Ville de Paris et La Tribune (en partenariat avec France urbaine), l'Agglomération de La Roche-sur-Yon a reçu le « Prix Villes Moyennes » pour l'introduction d'un bus à hydrogène vert dans son circuit de transport urbain. Cette distinction, inscrite dans le palmarès des villes qui s'engagent dans le climat, vient ainsi valoriser l'engagement du territoire pour le développement des mobilités douces.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon s'engagent à poursuivre le travail engagé sur les changements de mobilité et favoriser le développement de transports en commun toujours plus propres et performants à travers des orientations stratégiques :

- **Un Plan global de déplacements** adopté en 2015 pour développer les mobilités alternatives, accessibles et respectueuses de l'environnement ;
- **Un Plan climat** adopté en septembre 2022 pour agir localement contre le réchauffement climatique, notamment à travers le renouvellement de véhicules (véhicules électriques, GNV ou hydrogène) et le développement continu des modes de déplacements doux et actifs sur le territoire.

Ces ambitions s'illustrent notamment par un verdissement de la flotte de véhicules à usage quotidien, à la fois pour les habitants du territoire et aussi pour les agents de la collectivité.

En 2023, deux nouveaux véhicules fonctionnant à l'énergie hydrogène vert viennent compléter cette flotte : un deuxième bus pour les déplacements des usagers sur les lignes régulières Impulsion et une voiture (Toyota Mirai) pour les déplacements des élus de l'Agglomération.

Le soutien du SYDEV dans la mise en œuvre des actions

Au début des années 2010, le SYDEV, Syndicat d'énergie de la Vendée, et sa société d'économie mixte créée en 2012, Vendée Énergie, ont fait le pari de développer un mix énergétique vert et local pour une mobilité décarbonée et plus durable en cohérence avec les atouts du territoire : le vent (éoliennes), le soleil (photovoltaïque) et ses activités agricoles (méthanisation).

Comment ? En mettant progressivement en place des infrastructures pour une mobilité électrique, GNV (gaz naturel pour véhicules) et hydrogène. Symbole majeur de cette ambition, la station multi-énergies vertes et locales de La Roche-sur-Yon, déployée par le SYDEV et Vendée Energie, mise en service en 2021, est une innovation sans équivalent sur tout le territoire français, en distribuant en un seul lieu ces trois énergies vertes pour la mobilité.

Le SYDEV guide également les collectivités dans la décarbonation de leurs flottes de véhicules et dans la mise en place des solutions de mobilité durable pour les vendéens (autopartage, covoiturage, etc.).



Hydrogène vert : les nouveautés 2023

I. Un deuxième bus pour les usagers du réseau Impulsyon

En 2021, l'Agglomération de La Roche-sur-Yon est devenue le premier acquéreur en France d'un bus à hydrogène des marques Toyota et CaetanoBus.

Au cours du premier trimestre 2023, un deuxième bus à hydrogène (similaire au premier en tous points) sera introduit dans la flotte de transport public de l'agglomération. Tout comme son frère jumeau, il transportera les voyageurs des 18 lignes du réseau sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Pour l'acquisition de ce deuxième bus à hydrogène vert, l'Agglomération a déjà reçu le soutien de la Région Pays de la Loire à travers une subvention de 53 250 €.



Caractéristiques techniques

- Un véhicule 100% propre (0 g de CO₂, de particules fines et autres gaz polluants) ;
- Aucun bruit de moteur ;
- Il se recharge en moins de 10 minutes ;
- Plus confortable pour ses passagers car le moteur électrique ne génère aucune vibration ;
- Longueur de 12 m / largeur 2,50 m / hauteur 3,36 m ;
- 3 portes pour les montées et descentes avec accès et place PMR ;
- Il peut transporter jusqu'à 100 voyageurs.

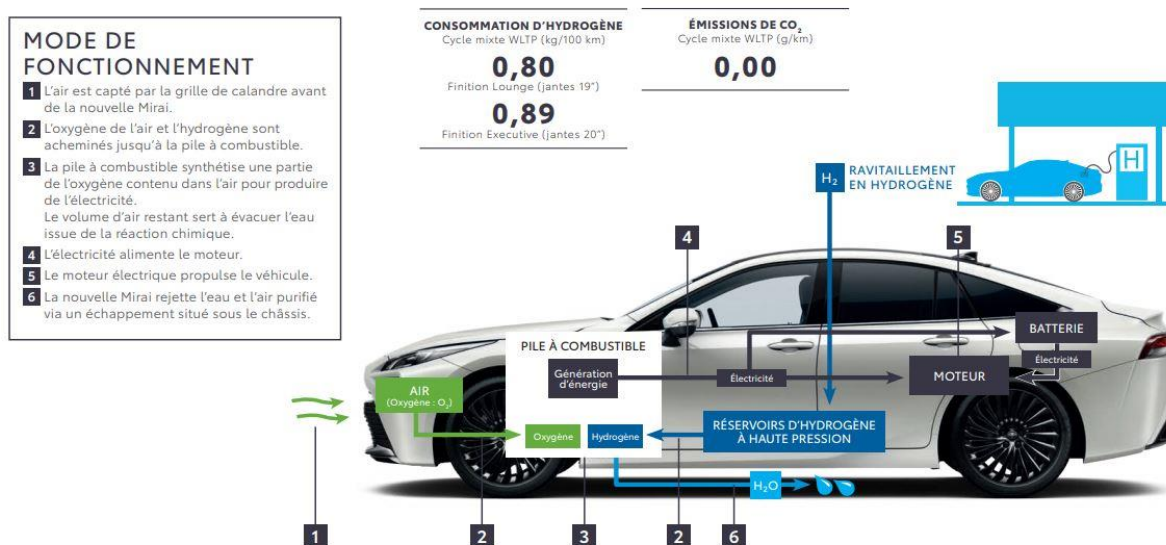
L'évolution de la fréquentation du réseau de bus

- 2019 > 3,2 millions de voyages
- 2020 > 2,2 millions de voyages
- 2021 > 2,8 millions de voyages
- 2022 > 3,2 millions de voyages

Dans l'agglomération yonnaise, 12 communes sur 13 sont desservies par le réseau de bus.

II. Une citadine Mirai pour les déplacements des élus de l'Agglomération

Toyota confirme son engagement en faveur de la mobilité durable : dotée de la deuxième génération de pile à combustible développée entièrement par Toyota, la nouvelle Mirai – à l'avant-garde des voitures à hydrogène – réussit l'accord parfait entre innovations technologiques, design séduisant et respect de l'environnement. Ne rejetant que quelques gouttes d'eau, elle n'émet aucune émission polluante et neutralise jusqu'à 95 % des polluants de l'air. Dotée d'une autonomie de 550 kilomètres (selon conduite, chargement et facteurs extérieurs), ce véhicule répond ici parfaitement aux enjeux de mobilité propre portés par la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, tout en possédant une autonomie confortable pour les trajets quotidiens.



Après Alain Lebœuf, Président du Conseil départemental de la Vendée*, Luc Bouard est le deuxième élu local à utiliser un véhicule fonctionnant à l'hydrogène vert dans le cadre de ses fonctions. La Mirai sera également mise à disposition des autres vice-présidents de l'Agglomération pour leurs déplacements professionnels.

* Alain Lebœuf a acquis sa Toyota Mirai le 26 novembre 2021.

Focus sur le groupe RCM

Le groupe vendéen RCM est le distributeur des marques : Toyota, Lexus, Mercedes-Benz, Porsche, Bénéteau, Azimut et Highfield. Il fédère à ce jour 2 750 collaborateurs engagés dans différents domaines que sont l'automobile, le poids-lourd et le nautisme.

RCM est aujourd'hui un acteur historique en matière de mobilité propre, et ce par sa distribution de la marque Toyota depuis 1998 à La Roche-sur-Yon sous l'entité Toys Motors. Ce constructeur est mondialement reconnu pour sa technologie hybride.

La présence historique de Toys Motors fait aujourd'hui de lui une référence locale en terme de mobilité durable et ce aussi grâce à la maîtrise technologique de Toyota depuis 1997. Toys Motors s'est aujourd'hui positionné comme étant le partenaire numéro un de l'hydrogène vert vendéen auprès des acteurs locaux.

RCM fête en 2023 ses 52 ans d'activité.



Déplacements doux des Agglo-Yonnais : les véhicules mis à disposition

VÉHICULES	QUANTITÉ
Bus BioGNV	4
Bus hydrogène vert	2
Navette électrique (transport à la demande et de proximité)	1
Vélos à assistance électrique (VAE) – Maison du Vélo	300
Vélos classiques – Maison du Vélo	70
Trottinettes en libre-service BirdX	300
NOUVEAUTÉS 2023	
<ul style="list-style-type: none">▪ Un minibus fonctionnant à l'hydrogène vert d'environ 15 places (actuellement en phase d'homologation) sera mis en circulation sur le réseau à partir de l'été 2023. Il sera utilisé pour des services de proximité et de nuit ;▪ 20 VAE supplémentaires viendront compléter la flotte mise à disposition à la Maison du Vélo.	

Les aides à l'acquisition

L'Agglomération propose des aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos ou familiaux et de vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences :

- **Vélos à assistance électrique (255 aides accordées en 2022)**

L'aide pour les Agglo-Yonnais est fixée à 100€ pour les VAE dont la valeur n'excède pas 1500 €. Le vélo à assistance électrique devra être acquis auprès des vélocistes partenaires sur le territoire (liste sur www.larochesuryon.fr)

- **Vélos familiaux ou vélos cargos (20 aides accordées en 2022)**

La subvention est fixée à 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et 200 € pour un vélo d'occasion.

- **Vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences (3 aides accordées en 2022)**

Cette subvention est accordée aux Agglo-Yonnais qui reçoivent une prescription médicale et/ou l'avis d'un ergothérapeute ou aux structures associatives dont l'objet social est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences. Le coût de ces appareils peut être en partie pris en charge par des organismes tels que la CPAM, la MDPH, les mutuelles ou les comités d'entreprises. L'Agglomération finance 80 % du reste à charge dans la limite de 400 €.

La nouvelle délégation de service public

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la société « Compagnie des Transports du Yonnais », filiale du groupe RATP DEV, exploite le réseau Impulsyon dans le cadre d'une délégation de service public pour l'Agglomération (DSP). Cette DSP prendra fin le 31 décembre 2023.

D'une durée de 10 ans (soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033), la nouvelle convention de délégation de service public s'appuiera sur les enjeux suivants :

- La création du nouveau dépôt dans le cadre du projet ATINEA visant à développer un écosystème énergie et mobilités associés ;
- Le verdissement prioritaire de la flotte de véhicules en faveur des énergies décarbonées et locales ;
- L'intégration de nouveaux services de mobilité : location de vélos en libre-service, location de trottinettes en libre-service, auto-partage, covoiturage ;
- L'adaptation du réseau de bus (en lien avec l'urbanisation et la demande forte sur les communes périphériques) ;
- Le déploiement de nouveaux services à l'attention des actifs visant notamment à améliorer la desserte des principales zones d'activités économiques et industrielles ;
- Le déploiement de nouveaux services à l'attention des jeunes notamment, et en particulier des étudiants, par l'élargissement des amplitudes de services et la mise en place de services spécifiques.



Les agents de la collectivité, ambassadeurs de la mobilité douce

VÉHICULES	QUANTITÉ
Citadines électriques (déplacements agents)	13
Engins de propreté électriques (ramassage des corbeilles de propreté, balayeuse)	3
Utilitaires électriques (déplacements agents)	2
Vélo-courrier à assistance électrique	1
Trottinettes électriques Célérier (Plan de déplacements inter-entreprises)	5
Vélos à assistance électrique (Plan de déplacements inter-entreprises)	20
Vélos cargos à assistance électrique (Plan de déplacements inter-entreprises)	2
NOUVEAUTÉS 2023	
▪ 10 VAE issus de la flotte du PDIE seront remplacés et 10 supplémentaires viendront compléter la flotte.	

Les véhicules métiers

Conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Ville et l'Agglomération intègrent dans leur politique d'acquisition le verdissement du parc automobile destiné aux fonctions et déplacements des agents. Ainsi, la proportion de véhicules à faible émission doit répondre aux objectifs suivants :

- Jusqu'au 31/12/2024 > 30% des achats
- Du 01/01/2025 au 31/12/2029 > 40% des achats
- A compter du 01/01/2030 > 70% des achats

Le Plan de déplacements interentreprises (PDIE)

Créé en 2014, le PDIE défend 3 grands enjeux : augmenter la part modale du vélo, développer l'utilisation des transports en commun, accompagner et développer les nouveaux modes de mobilités alternatives et les innovations. 17 entreprises et administrations yonnoises se sont engagées en 2014. Le PDIE compte aujourd'hui 45 structures adhérentes pour soutenir cette démarche.

L'indemnité kilométrique vélo

Mise en place en 2017, l'indemnité kilométrique vélo vise à indemniser les agents de la collectivité qui utilisent leur vélo (ou VAE) personnel dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. 130 agents en bénéficient aujourd'hui contre 72 en 2017.

Les formations à la mobilité

Le Service éducation aux risques routiers de l'Agglomération (3 agents) intervient tout au long de l'année auprès des scolaires et des seniors pour les sensibiliser à différents modes de transport et favoriser l'autonomie et la responsabilité sur les voies publiques. Plus de 420 jours de sessions pédagogiques sont organisés sur tout le territoire chaque année (sécurité routière, déplacements à vélo, utilisation des trottinettes, etc.).

Des formations sont également proposées aux agents et salariés du PDIE qui s'inscrivent dans une démarche de déplacement doux (vélos, trottinettes) pour leur trajet domicile-travail.